

charges des projets d'innovation étudiants pour les étudiants d'Unilasalle dans le cadre d'AgriLab

1) Conditions de réalisation à respecter pour le financement :

L'étudiant devra être membre d'AgriLab et accepter sa charte.

L'équipe d'AgriLab et l'AGE vérifieront l'avancement du projet via la documentation que l'étudiant aura remplie en ligne au fur à mesure que le projet avance. Cette documentation sera à poster sur le Wiki d'AgriLab. L'étudiant devra aussi tenir un planning GANTT, disponible sur le Wiki. Ces renseignements sont aussi indispensables car ils constituent les données open source du projet

L'étudiant s'engage moralement à aller jusqu'au bout du projet, et que la réalisation finale puisse être utilisée par la suite par des particuliers dans le cadre de la licence Creative Commons.

L'objectif final est d'aboutir à un prototype réel, fonctionnel ou non.

À l'issue du projet, les étudiants devront réaliser un retour d'expérience de la forme de leur choix et devront fournir obligatoirement un rapport d'activité à AgriLab et à l'AGE.

Le projet devra se conformer à la charte développement durable créée par AgriLab.

Pour tout achat de matériel, les commandes devront être faites par l'intermédiaire d'AgriLab en suivant la procédure.

Les étudiants souhaitant s'engager devront suivre le processus de validation de projet.

Les étudiants devront réaliser le projet en totalité et ne pourront pas faire appel à de la sous-traitance, excepté si l'élément n'est pas réalisable à AgriLab.

2) Processus de validation du projet

Etape 1: Les porteurs de projet rédigent une fiche descriptive du projet et le transmettent à l'AGE par mail. Ce premier document devra comporter :

- Les noms et coordonnées des porteurs
- La description du projet
- Le budget prévisionnel global (il ne sera pas nécessaire de détailler ce budget)
- Les jalons à respecter
- Les motivations des porteurs
- Les objectifs finaux

En parallèle, Les porteurs de projet devront s'inscrire à AgriLab et adhérer à sa charte. Pour cela, une visite sans RDV d'AgriLab les lundis et mardis à 14H et les jeudis à 14H ou 18H sera nécessaire.

Étape 2 : Pour l'approbation finale de financement, les porteurs devront rédiger un dossier et le présenter à un jury composé au minimum d'un membre d'AgriLab, du référent AgriLab de l'AGE et d'un membre de la DMVE. Ce dossier doit comporter :

- Un rappel des objectifs du projet et du public qu'il vise.
- Une veille documentaire sur des projets similaires qui orientent la réalisation de l'objet final.
- Un budget prévisionnel exhaustif et argumenté (avec une fourchette de coût de réalisation)
- Un rétroplanning exhaustif et argumenté.
- Un récapitulatif des ateliers et des machines requises pour le projet.
- Une analyse Qualitative des risques de non-aboutissement du projet.

AgriLab peut aider à la constitution du dossier (faisabilité technique, choix des matériaux, ateliers à suivre etc.)

A l'issue de ces trois étapes, le projet est validé.